



Travail en interim pour combien de temp?

Par **titi**, le **15/06/2011** à **11:49**

Bonjour,rnje travaille dans une entreprise en temps que intérimaire depuis le 28 octobre 2009.rnje suis sous des contrat toujours de 2 ou 3 jour je suis arriver a 2700 heures dans cette entreprisernon ma parler d'un CDD mais je l'attend toujours.....rnje voudrais savoir si il me garde pas un jour quel sont mes droit en justice ?rnon t-il le droit de m'avoir garder pendant tout ce temps en intérim?rntrés important rnmerci

Par **Cornil**, le **22/06/2011** à **00:32**

Bonsoir titirnl n'y a pas de limite légale aux contrats d'intérim successifs..rnSeule intervient la notion "d'abus", car l'entreprise ne peut utiliser l'intérim ou les CDD pour une emploi permanent dans l'entreprise.rnLes décisions de justices à ce sujet concernent des CDD ou intérim pendant bien plus de deux ans.rnSauf irrégularités dans l'établissement des contrats , je ne vois donc pas malheureusement quelle action juridique tu peux mener.rnDésolé, bon courage et bonne chance.

Par **titi**, le **22/06/2011** à **06:32**

ok temps pisrnmerci quand même de votre réponse